

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°46 du conseil communautaire du 19 décembre 2024 juin 2019 actant l'évolution des dispositifs d'aides à l'installation agricole et aquacole.

Considérant les objectifs principaux du dispositif « Aide à l'installation des activités aquacoles », à savoir maintenir et dynamiser les activités du secteur primaire au sein du tissu économique local,

Considérant que le projet de M. Gaétan SALMON répond aux conditions de recevabilité du dispositif AIDE A L'INSTALLATION DES ACTIVITES AQUACOLES,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Aménagement et Développement Economique du 23 septembre 2025.

DECIDE

VANNES,
Le 13 OCT. 2025 **OBJET : Attribution de l'aide à l'installation des activités aquacoles à M. Gaétan SALMON, EARL L'OSTREA DU GOLFE**

Article 1 : Une aide unique et forfaitaire d'un montant de 4 000 €, sur la base des crédits inscrits au budget de la collectivité dans le cadre du dispositif « Aide à l'installation des activités aquacoles », est allouée à :

Gaétan SALMON
EARL L'OSTREA DU GOLFE
16 Hent Kozh Vahen
56 370 Sarzeau
Siret 979 350 832 00015

Cette subvention est accordée en référence à un investissement total de 400 000 € sur 4 ans et dans le cadre de l'acquisition de poches ostréicoles.

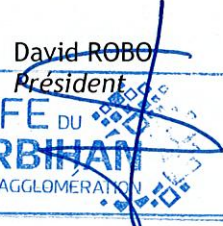
Article 2 : La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées par le bénéficiaire et correspondant aux devis transmis dans le dossier de demande.

Article 3 : Le montant dû par l'agglomération sera versé sur le compte suivant :

AGRIFRPP860
FR76 1600 6340 1100 8393 0078 637

Article 4 : L'opération devra être réalisée dans un délai de 12 mois à compter du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

David ROBO
Président

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

Parc d'Innovation Bretagne Sud II
30 rue Alfred Kastler - CS 70206
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24

Fax : 02 97 68 14 25

Courriel : courrier@gmvagglo.bzh

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh